n'ayant pas encore reçu l'autorisation, le plus simple est de ne pas répondre à cette question du bulletin : « Caisse d'assurance choisie par l'assuré ».

Il est à souhaiter et à espérer que beaucoup de groupements professionnels soit ouvriers, soit mixtes, soit patronaux, profitent du délai de quatre mois accordé pour se constituer légalement et entreprendre ainsi la gérance des retraites.

Nous reviendrons sur ce sujet.

Dernière question :

« L'assuré est-il salarié depuis le 3 juillet 1908 au moins ? » Réponse facile.

« Ou bien appartient-il depuis la même époque (3 juillet 1908) à l'une des catégories admises à l'assurance facultative ?

Réponse non moins facile pour ces derniers.

On le voit, ces formalités ne sont nullement compliquées.

CONVOCATION

Société anonyme lilloise

DES CITÉS-JARDINS

En formation au capital de 140.000 francs, et dont le siège sera à Lille, rue de la Justice, 23.

Messieurs les Souscripteurs des actions de la dite société sont convoqués par le fondateur à l'assemblée générale constitutive qui se réunira, à Lille, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, le samedi 6 mai, à 3 heures du soir.

Ordre du jour :

1. Vérification et reconnaissance de la sincérité de la déclaration de souscription et de versement passée devant Me Maxime Ducroeq, notaire à Lille, le 15 avril 1911.
2. Nomination des administrateurs.
3. Nomination du ou des commissaires-vérificateurs.
4. Approbation et modification s'il y a lieu des statuts et constitution définitive de la société.
5. Questions diverses.

Le fondateur,
H. LESTIENNE.

Les Retraites ouvrières

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez s'il-vous-plaît excuser un lecteur assidu de vos articles sur le « Monde du Travail » de vous adresser ces quelques mots au sujet de votre dernier article sur les Retraites.

Du point de vue élevé où vous vous placez, vous applaudissez à l'idée évidemment louable de permettre aux travailleurs de jouir au déclin de la vie d'un bien être même relatif, mais en pratique n'est-ce pas un leurre ? et ce bien-être le trouveront-ils dans cette loi.

Dieu me garde d'en discuter le fond, car je n'ai pas la prétention de me croire plus « calé » que ces députés à qui j'en parlais et qui m'avouaient que franchement ils ne voyaient pas comment on la mettrait en pratique, ou que ce haut fonctionnaire gouvernemental qui de son aveu, « n'y voit pas clair ». Laissons donc le fond et bornons-nous, si vous le voulez bien, à deux questions préalables sur lesquelles je vous serais obligé de m'éclairer.

1. — Pouvons-nous vraiment conseiller à les ouvriers de verser leurs cotisations annuelles entre les mains de nos gouvernants? Ils promettent de faire fructifier cet argent et de le rendre dans un temps donné capital et intérêts. Oui ma dit : c'est une dette sacrée, inscrite au Grand Livre et qu'on ne pourra renier sans faillir à l'honneur. Serait-ce donc la première fois que notre Gouvernement maçon y faillirait ? Le budget des cultes était inscrit au Grand Livre, on a déchiré la page et le tour fut joué. On avait promis sur l'honneur aux Congrégations qui se soumettraient à la loi d'examiner impartialement leurs demandes. Vous savez ce qui en fut.

Ces faits ne doivent-ils pas nous rendre méfiants, et est-ce bien à nous, catholiques à dire aux ouvriers : Ayez confiance en ces gens-là.

Si la loi est mise à exécution, ce seront chaque année des sommes énormes versées dans ce tonneau des Danaïdes qu'est le budget et combien seront là pour y puiser. L'Etat emploiera ces sommes à mille usages et lorsque pour l'ouvrier qui aura peiné pendant des années, sonnera l'heure suivée de la retraite, ne lui répondra-t-on pas : L'argent que vous m'avez versé, je l'ai employé à autre chose, pour le moment je ne l'ai pas, mais attendez quelques années, attendez que d'autres meurent, et je pourrai vous le rendre... à moins que vous ne soyez mort à votre tour ? N'est-ce pas ce qui se passe tous les jours pour les instituteurs ?

II. — Pouvons-nous approuver cette loi qui fera à 65 ans, de tous les français des pensiés d'Etat ? Toute la population se trouvera de fait enrégimentée et devant un fronçement de sourcils de l'employé chargé de payer la retraite combien seront gris de frayeur (vaine et illégale je veux le croire, mais existante quand même). Voyez les secours du bureau de bienfaisance.

Je crois savoir que dans un pays voisin les retraites sont payées par l'intermédiaire des Sociétés de Secours Mutuels. Voilà qui est parfait. La dignité de l'homme est sauvegardée et la distribution est faite impartialement et sans crainte d'avoir à se mettre d'un mouchard policier.

Telles sont, Monsieur le Rédacteur, les deux questions que je me permets de vous poser.

Je pourrais encore m'étendre sur ce bluff qui consiste à dire que l'ouvrier ne paiera que 9 fr., comme si la quote-part patronale ne va pas grever les frais généraux et partant les matières fabriquées et le coût-de la vie, comme si la quote-part de l'Etat ne sera pas sou par sou réclamée sous forme d'augmentation d'impôts, etc., et tout cela l'ouvrier le paiera en plus de ses 9 fr. mais je m'arrête et

Dans l'espoir que vous voudrez bien accorder quelque attention à ces modestes lignes,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mon profond respect.

F. HAVERLAND.

Réponse. — Nous comprenons les inquiétudes de notre correspondant. Mais nous répondons, comme M. Pichon au Conseil général que cette loi existe, qu'elle réalise, imparfaitement, sans doute, mais jusqu'à un certain point, un réel progrès.

Nous ajoutons que ce serait une honte et un désastre moral pour notre pays s'il ne parvenait pas à réussir une réforme déjà en vigueur dans les pays voisins.

Et quel désarroi dans les classes ouvrières si cette réforme, promise et espérée depuis si longtemps, venait à échouer. Songeons à ce lendemain !

Au surplus, les retraites ouvrières sont obligatoires. La retenue de la participation doit se faire automatiquement. L'ouvrier ne pourrait d'y soustraire que par la grève. Cette grève est-elle à conseiller ?

Enfin, nous partageons les appréhensions de notre correspondant sur les destinées de cet argent versé dans le gouffre budgétaire de l'Etat voleur. Voilà pourquoi nous préconiserons la formation de Caisses d'assurances professionnelles soit par des syndicats ouvriers sérieux, soit par des syndicats mixtes, soit par des patrons et syndicats patronaux.

Il faut absolument que dans les quelques mois accordés par la loi pour l'organisation de ces Caisses l'initiative privée lasse un immense effort pour drainer ainsi une partie de la clientèle assujettie aux retraites et empêcher une égale partie des versements de s'égarer dans le tonneau des Danaïdes panamistes.

Billet du Lundi

NOUVELLE RÉFLEXION

Il est certain qu'agir par solidarité n'est pas toujours bien agir. De même que voter pour sa classe n'est pas toujours bien voter, de même que travailler au bien d'une classe, c'est quelquefois imposer à l'autre classe des conditions telles qu'il y a abus de force et injustice.

Mais il est certain qu'agir par solidarité est un moyen nécessaire de justice dans les questions où les individualités sont trop faibles pour s'opposer à des abus ou résister à des pressions illégitimes. Dans ce cas, laisser à chacun le droit d'agir comme il veut, et, le plus souvent, comme il peut, c'est maintenir une cause permanente d'abus. L'union, dès lors, s'impose, non pas que d'elle-même l'union, qui fait la force, fasse aussi le droit, mais parce que l'union est dans ce cas un moyen nécessaire de justice.

Or, les industriels se rendent de plus en plus compte que les questions professionnelles sont de leur nature, des questions collectives, des questions à résoudre, non isolément, mais solidairement.

Voici quelques faits qui le prouvent.

Les ouvriers d'une industrie avaient imaginé, pour faire hausser les salaires, d'organiser successivement des grèves dans les usines de la région. Les ouvriers en grève, aidés par tous les ouvriers de la profession, touchaient un salaire presque normal, et contraignaient presque nécessairement le patron à céder à des réclamations, même injustes. La grève, terminée dans une usine, commençait, dès le lendemain, dans une autre usine, à tour de rôle.

Les industriels, pour se libérer de cette contrainte, organisèrent un syndicat de défense patronale. En cas de grève dans l'une des usines syndiquées, le bureau se réunit, examine le conflit, déclare la grève juste ou injuste. Dans le premier cas, le patron n'est pas soutenu, mais dans le second cas, il est assuré du concours moral et financier de tous les syndiqués. Ce concours est suffisant pour opposer à la pression ouvrière une résistance presque toujours victorieuse.

Ce bureau a gagné peu à peu la confiance patronale, au point qu'à l'heure actuelle, les industriels se soumettent toujours à sa décision, alors même qu'elle semblerait erronée.

C'est la déclaration que nous faisait dernièrement l'un d'eux :

« En cas où le bureau se serait, à mon avis, trompé en déclarant injuste une grève en réalité légitime, je donnerai quand même mon concours, car, en adhérant au syndicat, j'ai renoncé à examiner moi-même cette question de justice. Je m'en remets à l'appréciation de ce bureau que je sais d'ailleurs composé de gens honorables et compétents ».

Ainsi donc, cet industriel reconnaît chez les patrons le besoin de se grouper, de se « solidariser » en vue de la justice, et cette solidarité est si indispensable qu'il faut, pour la maintenir, sacrifier quelquefois ses opinions personnelles, même lorsque ces opinions portent non seulement sur l'opportunité ou sur l'utilité, mais sur la justice d'un acte syndical.

Mais les ouvriers éprouvent le même besoin. Ils se sentent pour la plupart incapables de vérifier isolément si le salaire qu'on leur doit leur est intégralement payé, tant les questions de tarif sont quelquefois complexes. Or, ils ont le droit de faire cette vérification comme un vendeur peut, sans faire injure à l'acheteur, compter la somme qu'on vient de lui remettre.

De plus, ils se sentent incapables de défendre isolément leurs intérêts légitimes qui sont souvent distincts de ceux du patron. Pourquoi s'étonner dès lors qu'ils veuillent s'en remettre à quelqu'un qui vérifiera, agira et jugera pour eux ?

Pourquoi même leur reprocher d'imiter l'exemple patronal cité plus haut et de se ranger assez facilement à l'avis du syndicat, pourvu que celui-ci agisse, non par haine et par esprit révolutionnaire, mais par souci de justice ?

Je sais bien qu'il y a des patrons assez loyaux et assez droits pour défendre en toute justice les intérêts de leurs ouvriers, même opposés aux leurs. Mais une organisation normale ne peut constituer à l'état permanent un même homme comme juge et partie : ce serait oublier que, naturellement partiale, l'homme déchu ne comprend et ne défend bien que ses propres intérêts. Il en résulte que, dans le contrat de travail, le patron, qui est partie au contrat, ne peut en être constitué, d'une manière permanente, le seul juge.

Les mêmes raisons qui légitiment et imposent l'organisation patronale légitiment et imposent l'organisation ouvrière. Si les industriels sentent le besoin de se solidariser pour maintenir la justice, pourquoi les ouvriers ne le sentiraient-ils pas eux aussi, et si d'un côté ce besoin est normal, raisonnable, n'est-il pas de l'autre côté aussi, normal et raisonnable ? C'est une question de justice que de le reconnaître.

CONSTATATIONS UTILES

J'ai eu la bonne fortune d'assister au IIe Congrès que l' « Action Populaire » de Reims a tenu la semaine dernière dans la salle de l'Institut Catholique, à Paris.

La presse quotidienne a rendu compte assez largement de ces belles séances d'études qui, durant quatre jours, occupèrent l'activité intelligente des nombreux congressistes.

Cependant, il n'est pas inutile d'attirer l'attention de nos lecteurs sur quelques points saillants qui intéressent davantage nos amis ouvriers.

Notons tout d'abord que la plupart de ceux qui avaient répondu à l'appel de l'A. P., étaient des catholiques déjà sérieusement exercés dans cette action sociale et religieuse, qui préoccupe avec raison tous ceux qui veulent régénérer notre pays.

Aussi furent-ils unanimes à constater que ce qui manquait le plus en France c'était précisément ce a **sens social**, indispensable cependant à tous ceux qui veulent travailler d'une façon **efficace**. Ils déplorèrent aussi le manque d'a **esprit syndicaliste** a chez bien des catholiques, surtout parmi eux plus directement intéressés, c'est-à-dire les patrons et les ouvriers.

Pour remédier à ce fâcheux état de choses, des personnalités compétentes proposèrent plusieurs moyens sérieux : la presse, les conférences sociales, le théâtre social, le secrétariat social.

Un intéressant échange de vues s'ensuivit, au cours duquel M. l'abbé Delaeux signala l'initiative prise par la **Croix du Nord** de publier chaque lundi une **Chronique sociale** éminemment propre à développer chez tous le « sens **social** » et à promouvoir la vraie doctrine catholique.

La seconde journée fut consacrée à la **question syndicale**. Ce problème si délicat et si complexe, fut très heureusement posé et résolu par M. l'abbé Desbuquois. Une longue et laborieuse discussion s'engagea entre les congressistes et l'un d'eux eut l'occasion de démontrer comment il était possible de créer, comme à Armentières et à Halluin, un syndicat vraiment professionnel.

Enfin, en terminant, nous voulons souligner le caractère **international** du Congrès. En effet, onze nations y étaient représentées officiellement par des délégués qui mirent les congressistes au courant du mouvement social catholique dans leur pays. M. l'abbé Desbuquois fit ressortir la portée internationale du catholicisme : « Les catholiques, dit-il, doivent s'habituer à regarder leur terrain national de lutte et d'organisation comme une partie d'un plus vaste champ d'action où chacun est le collaborateur d'une entreprise immense ». Et Mgr Amette clôtura la séance en félicitant « nos frères catholiques de leurs efforts pour restaurer l'ordre social chrétien ».

GRAINS DE VÉRITÉ

CREDO

En quoi je crois

Je crois en Dieu le Père qui m'a créé pour sa gloire.

Je crois en Dieu le Fils qui m'a acheté par amour.

Je crois en Dieu le Saint Esprit qui m'a sanctifié par sa grâce.

Je crois à la Sainte Eglise Catholique, qui garde avec un soin jaloux et me communique avec une générosité sans bornes, les trésors infinis de la Rédemption de J.-C.

Je crois enfin qu'en écoutant ce grand Dieu et en suivant cette Sainte Eglise, j'obtiendrai la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Voilà tout mon symbole !

Je le reçois tout fait des mains d'une mère laquelle l'a reçu de la bouche d'un Dieu.

« Je sais tout cela, dit Mgr D'Hulst, d'une « science ferme, sereine, où le cœur a sa part, « que l'espérance pénètre, que nourrit et ré- « chauffe l'amour. Je vis de cette science, je « mourrais pour la garder et je fais bien car « vivre en la perdant c'est la vraie mort et « mourir avec elle, c'est l'échanger contre « une clarté meilleure ».

JE SUIS CHRÉTIEN.

Chronique Sportive

COURSES DE LILLE

La 3e réunion des courses de Lille a eu lieu hier sur l'Hippodrome du Bois de la Deûle. Malgré l'incertitude du temps et l'ouverture de l'Exposition de Roubaix, un public assez dense se pressait dans les différentes enceintes. Remarqué au pesage, M. le colonel Brentiac, du 6e chasseurs et de nombreux officiers de la garnison.

La musique du 43e de ligne a exécuté pendant les courses des morceaux variés.

Les courses ont commencé à 2 h. 1/2. Voici les résultats succints :

1re course (prix des tribunes) réunit 9 partants, qui, à l'exception de Fleurance, tombé au tournant, arrivant en peloton. La course se termine par la victoire d'Arsène-Lupin suivi de La Sioule II et Ben-Saïd.

2e course, qui réunissait 11 partants sur un parcours de 2.200 mètres, a été menée de bout en bout par Malborough qui gagne par 3 longueurs sur Le Bréau et Bas-les-Masques II à une demi longueur.

3e course. — Le prix des Amazones, sur une distance de 1.600 mètres, a été remporté par Espoir VI suivi à deux longueurs par Vanise V; troisième Tigrane II à une courte tête. 9 partants.

4e course. — Le prix de la Deûle au trot monté, réunissait 9 partants. A signaler la course merveilleuse de Huit, monté par L. Mequignon.

1er, Tholdy; 2e, Huit; 3e, Neufchateau.

5e course. — Le prix de Flandre (steeple-chase) ne réunit que 5 partants qui firent presque tout le parcours en peloton. Il fut gagné par Kleber II suivi de François Ier.

6e course. — La dernière course au trot monté et attelé réunit 18 partants sur un parcours de 3000 mètres et fut enlevée par Godette 1er, Graville 2e, Goëlan 3e arrivés en groupe.

La réunion était terminée à 5 h. 1/2.

La foule assiste alors au défilé des autos et voitures dans le bois de la Deûle.

FOOTBAAL-ASSOCIATION

LE CHALLENGE INTERNATIONAL DE TOURCOING

L'Union Sportive Tourquennoise gagne le Challenge et triomphe du Cambridge Town Football Club, par 6 buts à 1.

Bravo, l'U. S. T., car toute l'équipe a joué avec beaucoup de cœur et de courage, plus vite sur la balle que les Anglais qui n'ont pas fourni, à part quelques unités, du beau jeu.

Cette partie disputée devant 2000 personnes, fut souvent à l'avantage des Ustiens qui ne s'attendaient certes pas à cette victoire avant le match.

LA PARTIE

Tourcoing gagne le tosc et joue avec le vent, de plus les Anglais ont le soleil dans les yeux, les rares fois où aire Phébus a fait son apparition.

Aidés par un vent assez fort et avec leur furie ordinaire, les Ustiens partent en passes, A. Filez passe à Filez junior qui botte à droite des buts. A la suite de plusieurs descentes, Gaeremynck botte dans le coin droit et le gardien anglais rentre lui-même la balle.

La demi-droite tourquennois botte sur but de trop loin, le gardien de Cambridge renvoie.

Un corner est accordé à Tourcoing, sans résultat. Tour à tour, Tourcoing puis Cambridge sont sifflés off side.

Les Anglais font une belle descente qui se terminé par un coup franc pour Tourcoing.

Les avants gauches de Cambridge, parent en passes et Quivrin met en corner ; la balle est bottée derrière les buts.

Tourcoing est sifflé off side, puis peu après une bonne attaque des avants est sauvée de justesse par le gardien anglais.

C'est une suite de course des avants tourquennois qui bottent à tort et à travers, Gaeremynck botte au dessus, puis l'arrière Quivrin.

Le centre avant anglais part seul en dribblant, l'arrière Quivrin lui fait un superbe croche-pied, non sifflé par l'arbitre, qui nous a semblé fort loal dans ses décisions.

L'inter-droite anglais botte mais Parsis dégage dans son but ; les deux équipes sont à égalité. 3 corners sont accordés à Tourcoing. Rouilin et Moignieu se distinguent par leur jeu de tête.

A la suite du dernier corner, un arrière anglais arrête la balle avec la main, d'où penalty, très bien botté par le centre avant Quivrin, soit deux buts pour Tourcoing.

Les Anglais se défendent mieux et attaquent à leur tour.

Dans un corner accordé aux Ustiens, Moignieu reprend de la tête et envoie la balle dans les mains du gardien adverse qui renvoie.

L'arbitre siffle la mi-temps.

Pendant le repos, on escompte l'écrasement de Tourcoing, mais hâtons-nous de le reconnaître, les Ustiens qui ont joué contre le vent, mieux peut-être que lorsqu'ils en étaient aidés, se sont défendus avec un cœur admirable et un courage digne d'éloges. Ils ont d'ailleurs été acclamés par leurs adversaires.

Sitôt le coup de sifflet, Cambridge attaque puis Tourcoing, le gardien anglais renvoie de justesse.

Malheureusement le vent violent détruit le jeu ; Cambridge descend quatre fois, la dernière descente se termine sur Parsis qui dégage.

Les Anglais à maintes reprises pressent leurs adversaires mais Tourcoing renvoie toujours par de grands coups de pied.

Sur une passe de l'aile gauche, Prouvost met en corner, mais Parsis renvoie bien.

L'avant centre anglais pousse Moignier avec les mains d'où coup franc aux Ustiens. Gaeremynck botte, le gardien de but dégage encore.

Cambridge attaque à son tour et à cinq reprises toute la ligne descend, les Ustiens dégagent chaque fois et attaquent même malgré le vent.

Parsis renvoie par deux fois, les Ustiens jouent en désespérée et se défendent courageusement.

L'arbitre siffle la fin et c'est la ruée des populaires sur le terrain. Moignieu, le capitaine tourquennois, est porté en triomphe sur les épaules de ses camarades.

Pour la deuxième fois en quinze ans, une équipe française remporte le Challenge International, réussissant le peu banal exploit de battre une équipe anglaise dans la finale.

Comment ils ont joué

Les Tourquennois ont joué avec beaucoup plus de courage que leurs adversaires, qui se croyaient trop sûrs de la victoire, sans doute.

En effet, la ligne d'avants ultienne a eu classé la ligne de Cambridge.

Le meilleur homme de Tourcoing fut l'arrière Quivrin, merveilleux dans la défense mais se servant quelquefois des mains.

Moignieu fut comme toujours un bon distributeur de jeu et fut bien soutenu par ses deux demi-ailes.

A Cambridge, le meilleur joueur fut l'arrière droite, très sûr et tenant bien l'homme le centre demi fut bon, des avants, la gauche de la ligne fournit plus de travail que l'ail droite qui fut quelconque.

En résumé, les plus courageux ont gagné.

H. D.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

La Finale

Le Stade Helvétique de Marseille bat le Racing-Club de France par 2 buts à 2.

MATCH INTERRÉGIMENTAIRE

FRANCE-BELGIQUE

L'équipe du 4e lanciers, champion militaire de Belgique bat le 129e d'infanterie du Havre, futur champion militaire de France, par 2 buts à 1 après une superbe partie très disputée.

MATCH FRANCE-BELGIQUE C. F. I.

L'équipe nationale belge bat facilement l'équipe française du C. F. I. par 7 buts à 1.

CONGRÈS de la JEUNESSE CATHOLIQUE

DU DOUAISIS

Le Congrès de la Jeunesse Catholique de l'arrondissement, tenu hier à Douai, a obtenu, comme on pouvait l'espérer, un grand et légitime succès, et c'est avec le plus vif intérêt que les membres des vingt à vingt-cinq groupes de Jeunesse du Douaisis ont non-seulement suivi les débats de la séance de travail mais écouté les conseils des orateurs, à la séance de l'après-midi à l'Hippodrome.

La séance du matin

Une messe de communion, célébrée à sept heures, en l'église Notre-Dame, avait été pour les jeunes gens une excellente préparation au Congrès.

A neuf heures et demie, M. le Vicaire-général Cateau, aumônier général de la Jeunesse Catholique du diocèse, venait prendre, à la salle du Comité, rue Saint-Jean, la direction des délibérations de la séance de travail.

M. le Vicaire-général Cateau était entouré de MM. les abbés Lechantre, supérieur de l'Institution Saint-Jean, aumônier de la J. C. de l'arrondissement, Tiberghien, aumônier du Comité central de Lille, de M. l'Aumônier du Comité de Valenciennes, de MM. d'Esclaibes, président de l'Union du Nord et des groupes du Douaisis, A. Vitrant et R. de Baillieu-court, vice-présidents du Comité de l'arrondissement, Tréca, trésorier, de Warenghien, secrétaire général, Otruquin, secrétaire adjoint, Dekairel, secrétaire de l'Union du Nord, Cardon, de Cambrai, Jardel, de Douai, Duhamel, de Lille, et de plusieurs délégués d'Avesnes et de Valenciennes.

M. Camille de Warenghien a présenté, en un rapport très intéressant et surtout très vrai, les groupes du Douaisis, en insistant sur leurs efforts vers l'action sociale.

Est-il utile de fonder une caisse militaire pour l'arrondissement ? Telle est la question qu'a posée à ses camarades M. A. Vitrant, qui en même temps leur a démontré l'utilité, au point de vue matériel, comme au point de vue spirituel, des œuvres militaires. Il leur a donné également les raisons qui pouvaient constituer des obstacles. Les délégués, après discussion, ont préféré s'en tenir aux caisses de groupes.

Enfin, M. Henri Mayeaux, membre du Comité central, dans une étude, pleine de bon sens, d'observation et d'humour, ce qui ne gâtait rien, a parlé de la diffusion nécessaire, impérieuse, de la bonne presse.

M. le Vicaire-général Cateau a commenté chacun de ces rapports, en a déterminé la portée et en a conclu que la piété étant la source du dévouement, il fallait l'acquérir pour récolter ensuite les meilleurs fruits.

LA MESSE

La messe de midi, à l'église Saint-Pierre, a été l'occasion d'une belle manifestation d'union de tous les groupes.

Tous étaient à leur poste d'honneur, dans le chœur, où des places leur avaient été réservées, les drapeaux au pied de l'autel.

M. l'abbé Dutoit, vice-recteur de l'Université Catholique, a prononcé, après l'Evangile, une éloquente allocution.

M. l'abbé Dutoit a félicité d'abord la J. C. du Douaisis de son attitude nettement catholique, et fait ressortir, par l'exemple de Gédéon combattant les Madianites, qu'il leur était nécessaire non pas tant d'être nombreux que d'être énergiques, courageux, résolus à défendre la religion en toutes circonstances. Il a attiré alors leur attention sur les deux grands écueils qu'ils doivent éviter, l'amour de l'indépendance par l'esprit de soumission à l'autorité, l'amour des plaisirs par l'esprit de sacrifice. Se conquérir soi-même, voilà le but que le vrai chrétien doit se proposer pour être capable de répondre à sa mission sur terre, quelle que soit la situation ou Dieu l'ait placé.

M. le Vice-Recteur de l'Université Catholique a terminé son discours en rappelant que l'Eglise célébrait en ce jour la fête du Bon-Pasteur et honorait la mémoire des saints évêques de Cambrai, puis en faisant une allusion délicate au regretté doyen de Saint-Pierre, M. le chanoine Jolland, et au prochain anniversaire de sa mort.

Le « Credo » chanté ensuite à l'orgue et par toute la vibrante jeunesse était une impressionnante affirmation de foi catholique. D'autres chants, le « Kyrie », le « Salve Regina » et un cantique ont été exécutés par la maîtrise de Saint-Pierre pendant le service divin.

LE BANQUET

M. l'abbé Hégo, doyen de Saint-Pierre, ancien aumônier de l' J. C. de l'arrondissement, avait mis gracieusement à la disposition du Comité la vaste salle de la maison d'œuvres de la rue Lambrecht.

Trois cents convives s'y trouvaient au banquet, servi à l'issue de la messe.

Inutile de dire que l'entrain et la gaîté étaient de cette réunion familiale, présidée par M. le vicaire-général Cateau.

A ses côtés avaient pris place M. d'Esclaibes, M. l'Aumônier, les membres du Comité de Douai, et les délégués des arrondissements voisins, aumôniers étaient venus se joindre M. Joseph Denais, ancien membre du Comité général de l'A. C. J. F., conseiller municipal de Paris, M. Vitrant père, etc.

Au moment des toasts, M. d'Esclaibes a pris le premier la parole.

Le sympathique président de l'Union du Nord s'est fait un plaisir de remercier tous ceux qui avaient pris part à l'organisation du Congrès, ceux qui en rehaussaient l'éclat par leur présence, et pour finir a fait acclamer le nom du Souverain Pontife Pie X.

M. Joseph Denais a dit combien étaient de cœur avec la J. C. du Douaisis, MM. Bazire, Gerlier et les membres du Comité général de l'A. C. J. F., puis il a recommandé l'union la plus étroite dans les groupes de J. C.

Enfin, M. le Vicaire-général Cateau s'est adressé à ses jeunes gens pour leur dire avec quelle satisfaction Mgr le Coadjuteur voyait leurs progrès. Mgr le Coadjuteur a été particulièrement sensible à l'accueil que lui ont fait, pendant la tournée de confirmation qu'il accomplit actuellement dans l'arrondissement, la Jeunesse Catholique de Bugnicourt et de Lallaing ; M. le Vicaire général espère bien que cet exemple sera imité à Orchies, Fenain, Somain et ailleurs.

La réunion de l'Hippodrome

Précédée de la Section harmonique de Saint-Pierre, de deux sociétés de gymnastique avec tambours et clairons et des drapeaux des groupes, les Congressistes se sont rendus en cortège de la rue Lambrecht à l'Hippodrome, au milieu de la curiosité sympathique des Douaisiens.

La salle de l'Hippodrome fut bientôt remplie. Trois mille personnes s'y étaient donné rendez-vous bien avant l'heure fixée pour la séance générale.

La Section harmonique de Saint-Pierre et les applaudissements de cette magnifique assistance saluèrent l'entrée de Mgr le Coadjuteur, accompagné de MM. les Vicaires-généraux Cateau et Ponceaud, des membres du Comité, des délégués et des personnalités que nous avons désignées plus haut, et encore de MM. le chanoine Huart, archiprêtre, doyen de Saint-Jacques, les abbés Hégo, doyen de Saint-Pierre, Langlade, doyen de Notre-Dame, Goguillon, préfet des études à l'Institution Saint-Jean, Bricout, curé de Fenain, Dubois, curé de Waziers, Dessaint, curé de Dechy, Deleau, curé de Warlaing, Berna, aumônier militaire, Fontaine, aumônier des œuvres à Valenciennes, Pastoors, aumônier à Sin-le-Noble, des aumôniers de l'hôpital et de l'Institution Sainte-Clotilde. MM. le baron Boissonnet et Lespagnol, conseillers d'arrondissement, et M. le commandant Froissart allaient également prendre place sur l'estrade.

Allocution de M. le comte d'Esclaibes

M. d'Esclaibes, en commençant, offre à Sa Grandeur Mgr le Coadjuteur, le tribut filial de la Fédération du Douaisis. Il le remercie d'avoir interrompu sa tournée de Confirmation pour venir présider la réunion générale du 4e Congrès. Et comme M. d'Esclaibes eût voulu que les membres de la J. C. fussent plus nombreux encore, — ils étaient pourtant plusieurs centaines — il signale l'absence de ceux qui n'ont pu participer au Congrès, les prient, une autre fois, de savoir faire quelques sacrifices utiles à la vie fédérale. Les orateurs, dit-il, n'ont-ils pas donné l'exemple? M. Denais s'est privé d'un voyage de vacances pour porter la bonne parole à Douai. M. de Lamarzelle a abandonné ses occupations pour venir développer quelques points importants de la Science sociale.

M. d'Esclaibes leur exprime sa reconnaissance et il termine en donnant lecture d'un télégramme reçu de Rome par Mgr l'Archevêque, autorisant Sa Grandeur à bénir les membres de la J. C. de l'arrondissement de Douai au nom du Souverain Pontife.

Discours de M. Denais

Le discours de M. Joseph Denais a produit sur l'auditoire une excellente impression. Les judicieux conseils qu'il a donnés, la chaleur et la conviction qu'il a mis à les faire comprendre, ont été maintes fois et vigoureusement applaudis.

M. Denais se dit heureux d'avoir été convié par M. d'Esclaibes à prendre la parole devant cette assemblée, à rappeler le merveilleux entrain dont il a été témoin pendant plusieurs années à la J. C. jusqu'au jour où il a été forcé de s'en éloigner.

S'il lui est impossible de dire assez bien tout ce que ses amis ont fait, tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils ont voulu et tout ce qu'ils veulent pour le service de l'Eglise et de la France, du moins essaiera-t-il d'exposer quelques unes des pensées qui animent la Jeunesse Catholique de cette génération.

Nous sommes donc, et nous n'avons pas peur de l'affirmer, s'écrie-t-il, des catholiques, fiers de leur nom, aimant à défendre leur foi de tout cœur, de toute âme, sans restrictions, ni discussion. Nous sommes des chrétiens soumis, complètement, à leur curé, parce que notre curé représente notre évêque et nous, évêque le Pape, Vicaire de Jésus-Christ.

Nous aimons la lutte ; nous ne sommes pas un troupeau bêlant et nous ne voulons pas nous laisser opprimer, énerver, écraser par des gens qui, pour une part, ne sont pas de chez nous, pour une autre part, ont oublié leurs origines.

L'ordre veut que la France soit gouvernée par des catholiques, dans un esprit catholique et pour faire œuvre catholique et c'en est assez que de subir ce que nous avons subi. Que chaque chose, que chacun reprenne son rang et sa place. Dieu ne nous a pas imposé de nous humilier à jamais devant ceux qui ne cessent de nous menacer de leur colère et de leur domination.

Malgré les défaites et les épreuves, continue M. Denais, malgré les vols et les confiscations, les spoliations et les proscriptions, nous ne sommes pas des vaincus, parce que nous n'avons jamais combattu. Nous nous sommes laissé tromper par la suggestion de l'ennemi. Nous n'avons livré que des engagements d'avant-garde et de francs-tireurs, et nous ne voulons plus, maintenant, de la politique de division, car nous avons l'instinct qu'avant fait abstraction de ce qui nous divise, nous pourrons nous sauver par l'union. Quand nous aurons la victoire, nous prendrons le temps de causer.

C'est donc à l'union la plus complète et à la discipline la plus sévère que M. Denais invite les catholiques et particulièrement les membres de la Jeunesse Catholique, et il leur montre les armes dont ils peuvent disposer.

Nos adversaires se sont armés de patience et de persévérance. Ils ont préparé de longue date dans leur loges les mesures odieuses qu'ils nous infligent. Ils ont oublié leurs divisions quand il s'agissait du courir sus au cléricalisme. Ne serions-nous pas capables d'autant d'union, de continuité, d'efforts, de patient labeur, que les francs-maçons ? Ne saurions-nous pas nous garder des exagérations que sont, par exemple, la politique du pire et la politique du tout ou rien ? S'il y a eu des époques dans l'histoire où on pouvait comprendre l'une ou l'autre de ces politiques il n'en est plus de même aujourd'hui. Nous n'avons pas plus le droit de précipiter les catholiques que de nous croiser les bras quand l'église est persécutée et la patrie elle-même en péril.

Que les jeunes se servent de la parole, qu'ils ne négligent point ce puissant moyen de propagande dans les ateliers, à la mine ou aux champs. Qu'ils lisent le bon journal, qu'ils rejettent le journal mauvais ou neutre, qu'ils disent à leurs amis le journal qu'ils doivent lire, qu'ils imitent enfin les catholiques allemands en matière de presse, en s'abonnant au bon journal, en correspondant avec lui, en le faisant lire, en lui réservant leur clientèle.

Enfin, conclut M. Denais, servons la vérité tout entière. Nous ne sommes pas des négatifs, mais des positifs, affirmons-le. L'Evangile n'est pas une doctrine de stagnation, mais de progrès.

Pénétrés de ces sentiments, n'est-il pas vrai que nos ennemis ne nous supprimeront pas, parce qu'il faudrait qu'il nous coupent la langue et que toujours nous leur désobéirons ? Et comment ne voudrions-nous pas consacrer notre talent, nos forces, nos énergies à cette tâche : Rendre Dieu à la France en la rendant elle-même à Dieu ?

Discours de M. de Lamarzelle

Quand les applaudissements qui saluent la péroraison de M. Denais ont cessé, M. le sénateur de Lamarzelle se lève et prononce un superbe discours, qui retient jusqu'au bout l'attention. Il traite du rôle social des catholiques, en émaillant son sujet de traits, de anecdotes et de souvenirs personnels, qui en sont comme l'illustration.

M. de Lamarzelle estime avant tout que son devoir primordial de sénateur consiste à voir des Catholiques ouvriers, d'où son appel aux J. C. J. F. et qui est pour ceux qui ont étudié en science sociale, MM. de Mun, La Tour du Pin et Le Cour-Grandmaison.

Il appartient aux catholiques de trouver, en suivant leur doctrine, une solution à la question sociale. Solution de cette question dépend aujourd'hui le sort de la société française : être ou ne pas être.

Nous venons d'être témoins de la grève des chemins de fer. Le danger est passé, pense-t-on, parce que cette grève n'a pas réussi. Erreur. Cette grève a été une revue des forces révolutionnaires. Elle n'a été qu'une manœuvre. Le péril n'en existe pas moins et l'organisation révolutionnaire, qui n'est qu'en enfance, deviendra sous peu un redoutable péril.

Sans doute le progrès moderne est admirable: il nous a créé un organisme économique qui est une merveille, mais dont tous les organes se commandent. Que l'un de ces organes vienne à s'arrêter, toute la vie du pays est compromise.

Eh bien ! il faut regarder le danger en face. France. A peine y pourrait-on découvrir quelques ateliers où les ouvriers et les patrons ne se gardent pas comme d'implacables ennemis. La lutte entre patrons et ouvriers est stupide, ridicule, odieuse, parce que les coups conduisent surtout à la ruine des uns et des autres. S'ils ont des intérêts opposés, n'ont-ils pas des intérêts communs, la prospérité de l'industrie, et ne doivent-ils pas s'imposer des sacrifices ?

Les catholiques doivent travailler à créer les mœurs qui feront régner la paix entre patrons et ouvriers. Eux seuls possèdent cette solution de paix et d'union.

Le gouvernement ne peut la donner : il ne fait que semer la division et persécuter les bons Français. Guerre au cléricalisme, voilà sa devise.

Mais il arrive, à l'heure présente, que les ouvriers ne s'y laissent plus prendre et ils exigent des réformes sociales.

Ils ont fait les retraites ouvrières. J'ai voté cette loi, mais j'ai démontré que la base en était mauvaise, parce qu'elle n'est pas dans l'association.

Ils ont racheté l'Ouest; mais le pays doit être édifié maintenant sur les monopoles d'Etat.

La solution de la question sociale n'existe pas dans je ne sais quel pacte, quelle transaction avec les idées révolutionnaires de la fin du XVIIIe siècle, mais dans l'association, dans le syndicat. La solution traditionnelle catholique a pour base l'association; c'est pourquoi nous ne renierons jamais l'idée syndicale. L'association est une force mise par Dieu à la disposition des hommes pour juste et on n'a pas le droit d'en priver l'homme, surtout l'ouvrier. C'est l'idée syndicale qui a fait la France : les serfs se sont associés: ils se sont adressés à leurs seig